



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enfants

Question écrite n° 87383

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les droits des enfants placés. En France, plus de 160 000 enfants sont placés à la suite de décisions administratives ou judiciaires : c'est plus que dans de nombreux autres pays d'Europe. Certains de ces enfants sont régulièrement retirés à leur assistant familial pour être placés dans un foyer alors qu'ils expriment parfois leur désir de vivre tranquillement auprès de leur assistant familial, en attendant un possible retour dans leur famille d'origine. Le motif invoqué est le risque d'un trop fort attachement affectif de l'enfant envers sa famille d'accueil. Les droits des familles et des enfants en particulier doivent être respectés. Ainsi, changer un enfant de famille d'accueil, dès qu'un attachement trop fort se manifeste, risque d'entraîner des conséquences destructrices. Cet attachement est en effet nécessaire au développement et à l'épanouissement de l'enfant et doit pouvoir se vivre sans concurrence avec la famille d'origine à laquelle l'enfant est également attaché, à condition qu'il soit élevé dans le respect de sa famille d'origine et dans la compréhension claire de la place de chacun. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui préciser son éventuelle action pour permettre à ces enfants de construire leur vie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87383

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9596

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)